

La délégation canadienne ne détient pas de solutions magiques à ces difficultés et ne croit pas non plus que la Commission puisse, à elle seule, résoudre les problèmes qui relèvent inévitablement de la compétence des Etats parties et de l'Assemblée générale. Mais la Commission constitue néanmoins le point de départ logique de toute discussion, discussion qui pourrait s'engager à partir de l'utile compte rendu de la réunion des présidents des organes de contrôle. Plusieurs délégations, dont celle du Canada, estiment que la Commission devrait, dès la prochaine session, entreprendre des consultations, par le biais d'un groupe de travail à composition non limitée, en vue d'examiner les solutions possibles. Nous pourrions ainsi, dans une structure relativement informelle, analyser les problèmes et cerner les mesures de redressement possibles.

Un second thème qui présente un intérêt particulier pour le Canada est la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, qui a été lancée à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, lors de la dernière session de l'Assemblée générale. Cette entreprise nous intéresse à plus d'un titre, mais nous nous en tiendrons aujourd'hui à quelques sous-thèmes, dont certains ont été mentionnés par le Sous-secrétaire général dans son discours d'ouverture.

D'abord, la délégation du Canada se réjouit du fait que le secteur non gouvernemental ait été consulté de manière informelle sur les grandes orientations de cette campagne. Nous estimons que la participation du secteur des ONG est cruciale au succès de cette campagne, car ces organismes sont appelés à devenir les principaux créateurs d'idées,